

POSTULAT URGENT
**du groupe UDC, par la députée (suppl.) Anne Luyet, concernant les Rail-Checks – les
apprentis passent à la caisse 5.211**

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: Le nouveau règlement est daté du 6 juin 2012.

Imprévisibilité: Il était peu probable que le Conseil d'Etat modifie un système efficient pour adopter un système plus onéreux et disproportionné.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: Un retour à l'ancien système aura des incidences budgétaires qui doivent pouvoir être prises en compte dans l'élaboration du budget 2013.

«Le nouveau règlement (400.120), concernant les modalités de prise en charge des frais de transport pour les apprentis et les étudiants du secondaire du deuxième degré général, a pour but de soutenir la formation des apprentis et des étudiants du deuxième degré et de permettre une politique à long terme de développement durable.»

Dans sa nouvelle mouture du 6 juin dernier, sous couvert du développement durable, ce règlement institue une forme de subventionnement des transports publics qui, au-delà de certaines questions de principe, se fait au détriment des apprentis et de leurs parents.

Prenons l'exemple d'un apprenti habitant Savièse et suivant ses cours professionnels à Martigny. Durant l'année scolaire 2011-2012, le Rail-Check lui permettait d'acquérir un abonnement demi-tarif, ainsi que des tickets multi courses pour environ 40 aller/retour (1 jour de cours/semaine + cours pratiques), le tout pour un montant d'environ 710 francs.

Avec cette nouvelle mouture, exit l'abonnement demi-tarif, exit les tickets multi courses, voici un Rail-Check de 870 francs pour l'acquisition d'un abonnement de parcours uniquement, valable sur le parcours Savièse/Martigny pendant une année, pour la modique somme de... 1'305 francs, dont 1/3 à la charge des parents. Bonjour les économies pour l'Etat et merci pour les parents!

Sans doute cette variante (abonnement de parcours) correspond-elle aux déplacements journaliers des étudiants, mais en aucun cas aux déplacements hebdomadaires des apprentis. Pour ces derniers, ces abonnements de parcours sont onéreux et disproportionnés.

Conclusion:

Nous demandons dès lors que soit instituée la possibilité de choisir le type du titre de transport nécessaire et que soit restaurée la possibilité d'opter pour un abonnement demi-tarif et des tickets multi courses.

Car ce n'est pas aux parents, pour certains dans une situation précaire, qu'il incombe de tenir financièrement les transports à bout de bras.

Sion, le 11 septembre 2012
(08h50)

Groupe UDC, par
Anne Luyet, députée (suppl.)